

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 18 mai 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 DDCT 47** Subventions (72 000 euros) à 4 associations pour le fonctionnement de cinq espaces publics numériques EPN.

**M<sup>me</sup> Colombe BROSSEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à 4 associations ;

Vu l'avis du Conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 3 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 2 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 2 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 3 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 3 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 31 500 euros est attribuée à l'association Science Technologie Société (12948) pour la gestion de deux Espaces Publics Numérique sur le 13<sup>ème</sup> arrondissement et sur le 20<sup>ème</sup> arrondissement (2016\_05280). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 2 : Une subvention de 13 500 euros est attribuée à l'association le LOREM (18650) pour la gestion d'un Espace Public Numérique sur le 14<sup>ème</sup> arrondissement (2016\_05292). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 3 : Une subvention de 12 500 euros est attribuée à l'association AGECA (6662) pour la gestion d'un Espace Public Numérique sur le 11<sup>ème</sup> arrondissement (2016\_05156). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 4 : Une subvention de 14 500 euros est attribuée à la SCIC R2K (10826) pour la gestion d'un Espace Public Numérique sur le 19<sup>ème</sup> arrondissement dénommé l'Atelier des réseaux (2016\_06664). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 5 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016, sur les crédits de la Direction de la démocratie, des citoyens et des territoires pour 72 000 euros au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15009 – Fonctionnement des Espaces Publics Numériques.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**